



Armand Frémont, Sylvain Allemant et Édith Heurgon (dir.)

Aménagement du territoire Changement de temps, changement d'espace

Presses universitaires de Caen

Espace vécu, développement local et pédagogie du développement

Pierre Coulmin

DOI : 10.4000/books.puc.10411
Éditeur : Presses universitaires de Caen
Lieu d'édition : Presses universitaires de Caen
Année d'édition : 2008
Date de mise en ligne : 31 octobre 2017
Collection : Colloques de Cerisy
ISBN électronique : 9782841338122



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

COULMIN, Pierre. *Espace vécu, développement local et pédagogie du développement* In : *Aménagement du territoire : Changement de temps, changement d'espace* [en ligne]. Caen : Presses universitaires de Caen, 2008 (généré le 09 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/puc/10411>>. ISBN : 9782841338122. DOI : 10.4000/books.puc.10411.

ESPACE VÉCU, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET PÉDAGOGIE DU DÉVELOPPEMENT

Cette contribution en forme de témoignage se propose de revenir sur le concept d'espace vécu développé par Armand Frémont, au regard de ma double expérience en matière de développement local d'une part, de pédagogie au développement d'autre part.

Le concept d'espace vécu renvoie, est-il besoin de le rappeler, tout à la fois à l'espace de vie, c'est-à-dire l'ensemble des lieux parcourus quotidiennement par un individu ou un groupe humain, et à l'espace social qui intègre, lui, les interrelations sociales, en y ajoutant les valeurs psychologiques et affectives qui s'attachent aux lieux. L'espace vécu a partie liée aussi avec la compréhension des territoires. C'est ce que suggère le préhistorien André Leroi-Gourhan dans sa *Préhistoire de l'art occidental*, écrite en 1965 et dans laquelle on peut lire :

Le va-et-vient entre l'abri et le territoire est la trame de l'équilibre physique et psychique des espèces qui partagent avec l'homme cette séparation entre le monde extérieur et le refuge. Il est par conséquent normal que le rapport refuge-territoire soit le terme principal de la représentation spatio-temporelle.

C'est dire si l'espace vécu concerne directement les problématiques d'aménagement du territoire centrées sur le développement local telles qu'elles émergent dans les années 1970.

Mon compagnonnage avec le concept d'espace vécu remonte aux années 1970. Suite au séminaire de Bénouville (1973), aux investigations sur Saint-Hilaire-du-Harçouët (1975) et le Bény-Bocage (1976), j'ai procédé à des synthèses de travaux relatifs à l'espace vécu dans *Structures sociales et espace vécu dans le Bocage normand* (1976), synthèses qui s'appuyaient aussi sur ma thèse de 3^e cycle *L'espace vécu des agriculteurs de l'Avranchin et du Mortainais. La société bocaine et la terre* (1976).

Formation et pédagogie du développement

En 1975, un groupe de personnes intéressées par les questions de développement et de formation s'interrogea sur les raisons du peu d'impact des formations professionnelles en milieu rural. Il imagina une étude-action sur l'offre, la demande et les potentialités de la formation d'adultes dans ce milieu. C'est ainsi que fut lancée l'expérience

de l'AFAR (Association pour la formation des adultes ruraux en Basse-Normandie) qui mit en œuvre, de 1976 à 1983, une action collective de formation dans des régions rurales défavorisées de Basse-Normandie. Armand Frémont en fut l'un des initiateurs, avec l'ANERA (Association normande d'économie rurale appliquée). Moi-même, après avoir animé l'expérience dans le Domfrontais dès sa mise en œuvre en 1976, je dirigeai l'AFAR de 1978 à 1983.

Dans chacune des trois régions géographiques choisies, deux animateurs-chargés d'études, installés sur place pour une année, se voyaient confier une double mission : évaluer la demande en formation des habitants, mais aussi la capacité de réponse des systèmes de formation ; organiser des cycles de formations de courte durée, en n'hésitant pas à couvrir un large éventail d'intérêts, y compris élémentaires comme... la cuisine, la coupe-couture ou la soudure, à condition toutefois que la demande émane d'au moins quinze personnes. Chaque cycle de formation devait être organisé au plus près des lieux d'habitat, la distance constituant l'obstacle majeur habituel à la fréquentation des stages. Horaire, calendrier et contenu étaient choisis d'un commun accord entre formateurs et stagiaires.

Les formations répondant aux besoins de la population, la satisfaction des habitants ne pouvait qu'en être augmentée. Ce fut le cas, si on en juge par leur fréquentation. Dès la première année, deux cent cinquante stagiaires (sur une population totale de 35 000 habitants) adoptèrent une formation de l'AFAR. En 1978, à raison de cinq cents stagiaires par an, certaines communes avaient vu passer plus de 10 % de leur population active en stages. Ces résultats ajoutés à l'assentiment des structures locales, départementales et régionales, permirent de négocier une convention d'action collective de formation, adaptant au milieu rural un dispositif imaginé pour contribuer au développement par la formation des régions... industrielles du Nord et de Lorraine rendues exsangues par les crises simultanées du charbon, de la sidérurgie et du textile. L'AFAR gère le dispositif en association avec ses cinq membres fondateurs : l'université de Caen, le rectorat, les chambres régionales de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, de l'artisanat. Le recteur d'académie en fut le premier président. L'action se focalisera rapidement sur le Bocage normand des trois départements de Basse-Normandie.

De la formation au développement local

Comment l'action collective de formation a-t-elle évolué vers le développement local ? Comment la greffe d'une action institutionnelle, décidée et gérée au niveau régional, a-t-elle pris localement ? C'est à ces questions que je me propose maintenant de répondre.

Au moins deux facteurs devaient en fait rapidement sortir les formations de l'AFAR de leur stade expérimental. D'abord, le contexte de crise économique, qui imposait d'utiliser les deniers publics sur des objectifs directement économiques. Or, dans les régions profondément rurales, à fortes traditions migratoires, la formation

des adultes s'inscrit dans une alternative simple : ou bien elle conduit à renforcer le courant migratoire, ou bien elle stimule les activités locales. C'est bien sûr la deuxième option qui fut privilégiée.

Deuxième facteur explicatif : la nécessité d'autofinancer le dispositif d'animation de l'expérience obligeait à aller au-devant de la demande sociale, soit en enrichissant des procédures de développement par des séquences de formation, soit en utilisant le potentiel de connaissances et d'expériences socio-économiques de l'AFAR sur de nouveaux projets. C'est ainsi que quatre actions ont successivement élargi le champ de l'AFAR :

- une étude-animation sur le développement culturel de la ville de Domfront destinée à détecter les demandes culturelles émergentes, à évaluer les équipements socioculturels, enfin à mettre en œuvre une coordination associative. Elle débouchera sur la création d'un comité socioculturel, instance de rassemblement des associations et de négociation avec la municipalité et le département ;

- une séquence de formation visant à introduire les artisans locaux dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) à Domfront et La Ferté-Macé. Rappelons que les OPAH, mises en œuvre par le PAP 21 et intégrées au VII^e Plan (1976-1980), avaient pour objet de subventionner la réhabilitation du logement privé pour augmenter le parc de logement locatif ;

- une étude-animation sur le développement touristique du canton de Mortain ;

- une recherche-action sur le « développement rural intégré, pour les régions rurales en difficulté de l'Europe de l'Ouest », en réponse à un appel d'offres de la Communauté économique européenne. Elle se déroulera de 1981 à 1983, dans les Bocages du Domfrontais, du Mortainais et du Virois.

Ainsi, les systèmes de formation de l'AFAR, d'abord strictement individuels, se sont progressivement ouverts à des formations pour les militants associatifs et pour les élus locaux. Elles proposaient des initiations aux budgets communaux pour mieux contribuer à la gestion et au développement des communes et à l'aménagement de leur territoire, aux Plans d'aménagement ruraux (PAR), puis aux lois de décentralisation. C'est ainsi que l'AFAR est passée d'une logique de formation à une logique de développement local. L'étude-action « Développement rural intégré dans le Bocage normand », soutenue par la Communauté économique européenne, a à l'évidence contribué à cette mutation vers la pédagogie du développement, notamment par l'élaboration préalable d'un bilan exhaustif de la région d'étude. Ce fut « Vivre en Bocage », conçu sur une trame proposée par Armand Frémont, coordonné par Robert Hérim et moi-même et rédigé par les géographes du CERA et les animateurs de l'AFAR. Il fut largement diffusé dans les territoires de l'étude, puis relayé par trois séminaires (les jeunes en Bocage normand ; les femmes en Bocage normand ; la coopération intercommunale). Suite à ce dernier séminaire, une « charte intercommunale » de Domfront et La Ferté-Macé a pris le relais du PAR.

Cependant, la réussite des formations d'élus locaux avait suscité la méfiance du Conseil régional. Sans doute est-ce pourquoi ce dernier a refusé d'intégrer l'AFAR dans les propositions du Contrat de plan État-Région en 1984, ce qui a conduit à

l'interruption brutale de l'expérience. Elle a été remplacée dans le Domfrontais par une association, qui reprit les axes du Comité local de développement et qui devait déboucher sur la création du Comité de pays du Domfrontais, puis du Mortainais. On est cependant bien loin de l'expérience de l'AFAR qui a été et reste encore un moyen pertinent d'entraîner des intercommunalités et des pays dans des démarches de développement local et de démocratie participative, susceptibles de faire que «les habitants soient les premiers acteurs de leur développement».

Avant de conclure, je souhaiterais livrer quelques considérations sur les problématiques de développement local au niveau national.

Développement local et démocratie participative

Sur son site internet, la préfecture de région de la Basse-Normandie caractérise l'aménagement du territoire dans la période 1974-1995 en termes de transition : *De l'aménagement du territoire au développement local*. De fait, cette période fut marquée par de nombreuses expériences de développement local que j'ai eu personnellement l'occasion d'observer et d'analyser au cours de mon activité professionnelle, dans une perspective de développement local.

Selon le *Dictionnaire multilingue de l'aménagement du territoire et du développement local*¹, le développement local se définit comme une démarche fédérative de mobilisation des acteurs autour d'un projet d'ensemble, économique, social et culturel visant à créer sur un territoire une dynamique durable et un développement solidaire. C'est dans les années 1970 que les idées relatives à un développement local, appelé alors auto-développement, ont pris corps. Propres à la culture critique de l'époque, au courant protestataire né de Mai 68, elles s'enracinaient dans au moins trois problématiques ou courants :

- le régionalisme, un courant ancien mais ravivé par l'opposition à l'omniprésence de l'État et de Paris, et les revendications en faveur de la décentralisation ;

- la théorie du développement inégal, héritée du tiers-mondisme et qui, transposée au développement local, suggère que le sort des territoires est déterminé par des facteurs externes, que l'acteur local est impuissant face au système. Cette théorie fut étayée par les analyses des zones déshéritées, enclavées, dévitalisées et éloignées des pôles urbains et des axes de développement ;

- les procédures de développement microterritorial : c'est au cours des années 1970 qu'apparaissent, en France, les premiers parcs naturels régionaux puis les plans d'aménagement ruraux (PAR), enfin les contrats de pays. Autant d'innovations qui participèrent d'abord à une mise en cohérence des moyens de l'État à l'échelle d'un territoire. Mais elles furent aussi le moyen de recruter des animateurs de développement, convaincus que le développement était d'ordre économique, mais aussi culturel

1. *Dictionnaire multilingue de l'aménagement du territoire et du développement local*, Paris, Maison du dictionnaire, 1997.

et global, et qui s'employèrent à renforcer la capacité stratégique des territoires. Enfin, les procédures de développement microterritorial offrirent les premières ébauches d'une consultation, voire d'une participation des habitants et des élus de base, à l'aménagement de leur territoire.

On peut dire que c'est au cours de cette décennie 1970 qu'est né le militantisme des territoires, le mouvement des pays et du développement local qui a trouvé sa tribune et sa consécration lors des États généraux des pays de Mâcon, en juin 1982. Le concept de développement local, né dans les zones déshéritées, s'étend à toutes les zones où des acteurs se manifestent et s'organisent pour leur développement. Le mouvement des villes, des quartiers, des banlieues et des agglomérations qui s'était tôt identifié au « développement social urbain » est entré plus tardivement dans des logiques de développement local et de démocratie participative. L'idée d'un « retour de l'acteur », théorisée par le sociologue Alain Touraine, donne à ce mouvement une légitimité sociétale. Ce développement local trouva aussi une légitimité économique, fondée sur la valorisation des circuits courts et renforcée par les transferts de compétence liés aux lois de décentralisation et aux contrats de plan des années 1982-1983.

Restait une interrogation : faut-il aider les territoires parce qu'ils souffrent de handicaps, au nom d'une forme de solidarité, ou pour qu'ils réussissent leurs projets ? Cette question fut au centre de débats intenses. Une formule donna le ton : « Il n'y a pas de territoire sans avenir, il n'y a que des territoires sans projet ». Cette philosophie du projet fut encouragée par les fonds structurels européens qui intègrent les problématiques du projet de développement local, notamment par les programmes Leader. Non sans risquer de conduire à des excès dans la mise en valeur du projet de territoire...

En France, le législateur ne fut pas en reste : loi de 1992 (ATR), qui crée les districts et les communautés de communes, celle de 1995 (LOADT) qui crée les pays, celle de 1999 (LOADDT) qui renforce les pays et crée les conseils de développement, première ébauche législative d'une participation des habitants à la vie des cités et des territoires. Cette effervescence législative s'inscrit dans une volonté longue de réduire le nombre des petites communes. Elle engendre une profonde réorganisation des territoires autour des dispositifs intercommunaux. À la commune, la démocratie du sensible et du quotidien : l'état civil, l'éducation primaire, la vie associative, le permis de construire, la solidarité de proximité. À l'intercommunalité, les politiques et les stratégies territoriales majeures : la santé, l'éducation, les transports, les équipements socioculturels, l'appui au développement économique, les questions environnementales, la fiscalité locale directe, la gestion de l'espace. Les possibilités d'un développement local s'en trouvent ainsi renforcées. Reste cependant, pour renforcer la cohérence, la transparence et la démocratie locale, à instaurer l'élection directe des élus intercommunaux...

Chemin faisant, le développement local aura changé de sens, sinon de nature : il s'agit sans doute encore de promouvoir une démarche solidaire de mobilisation des acteurs d'un territoire autour d'un projet économique, social et culturel. Mais on constate que son extension dépend surtout d'un effet de structuration d'un système

d'offre et de gestion des territoires emboîtés. Et donc d'une démarche descendante d'administration de la chose publique pour la gestion globale des territoires. La mécanique des contrats de plan et des financements européens y contribue significativement.

Pour des raisons évidentes de bonne gestion des deniers publics, le développement local, dans ses pratiques mêmes, se complexifie. Il inspire moult lois, règlements, instructions, dispositifs (notamment d'évaluation), procédures, qui rendent difficile l'appréhension de l'ensemble par l'honnête homme. L'apparente ingénierie du développement local incite à une analogie entre projet de territoire et projet d'entreprise et à la transposition d'une démarche de management de projet au niveau des territoires. Voici donc venu le temps des experts du développement local qui renforcent du même coup tendanciellement l'approche gestionnaire, administrative et technocratique – loin du débat citoyen – et rendent d'autant plus nécessaires les démarches de formation au développement pour les élus de base, les acteurs et les citoyens pour renforcer la démocratie participative. Ce que l'AFAR s'employait à faire...

Pierre COULMIN